

APPEL À PROJETS 2026-2029

Soutien financier aux projets locaux en réussite éducative et persévérance scolaire 2026-2029 en Chaudière-Appalaches

Séance d'information, novembre 2025



Présentation des objectifs de la séance

Présenter les détails de l'appel à projets.

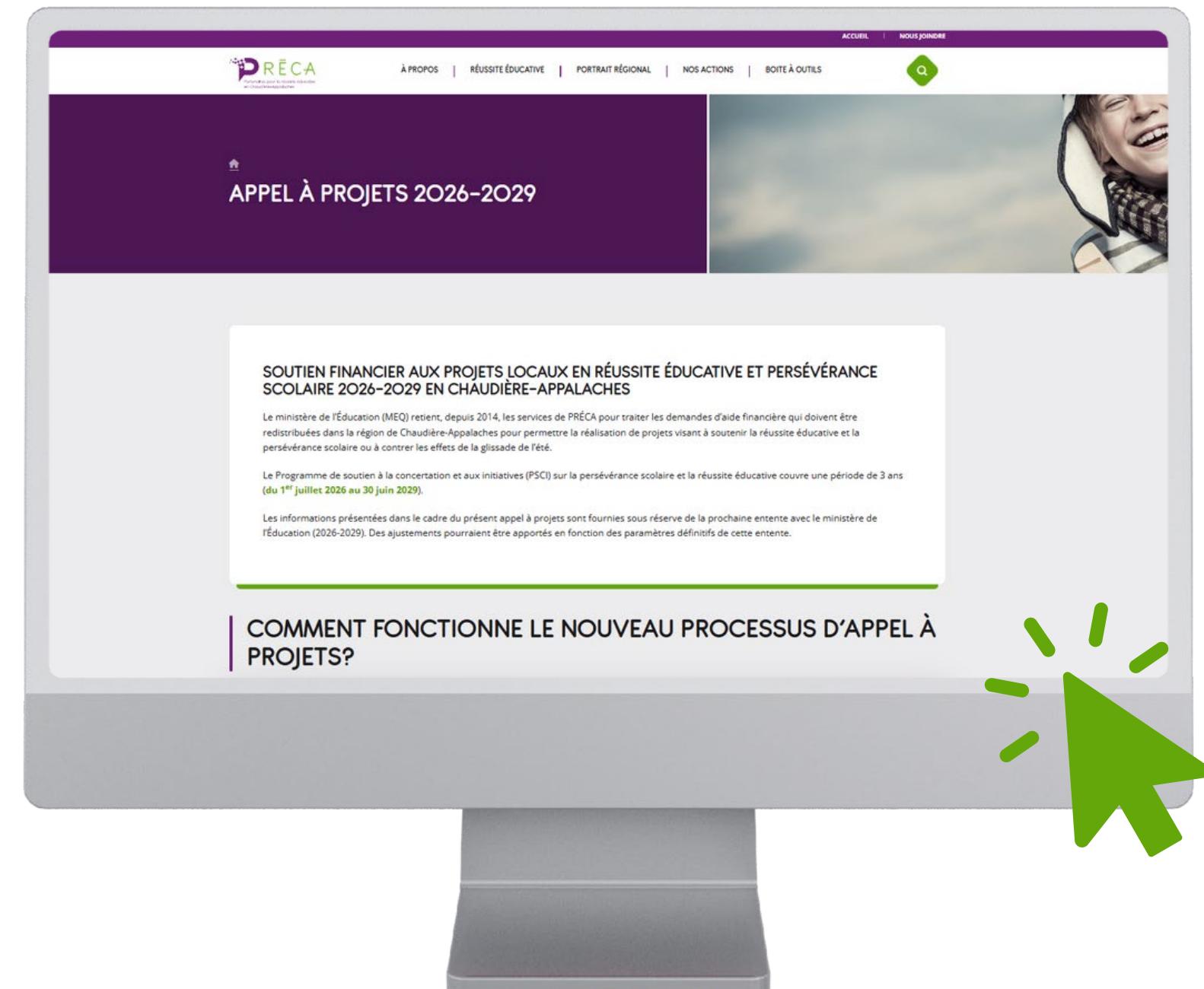
Clarifier les critères d'admissibilité, les modalités de participation, ainsi que les attentes en matière de contenu et de résultats.

Répondre à des questions.

Ce qui sera dit lors de cette séance

Se retrouve sur le site internet de PRÉCA.

L'enregistrement de la séance d'information sur le fonctionnement d'un dépôt de projet et la présentation visuelle seront déposés sur le site web de PRÉCA à partir du 27 novembre.



Déroulement

- Présentation des intervenantes de PRÉCA participant à la rencontre
- Changement concerté vers un appel à projets
- Détails de l'appel à projets
 - Fonctionnement du processus d'appel à projets
 - Processus d'approbation et d'attribution de l'aide financière
 - Critères d'évaluation des projets
 - Traitement des montages financiers
 - Modalités diverses pour les projets acceptés
- Dépôt des projets
- Mot de la fin
 - Rappel de la date de clôture de l'appel à projets
 - Évaluation de la séance
- Période de questions



Présentation des intervenantes PRÉCA



Ariane Cyr
Directrice
générale



**Véronique
Bouchard**
Coordonnatrice
partenariats et
projets



**Annabelle
Cesaro**
Chargée de
recherche et de
transfert de
connaissance

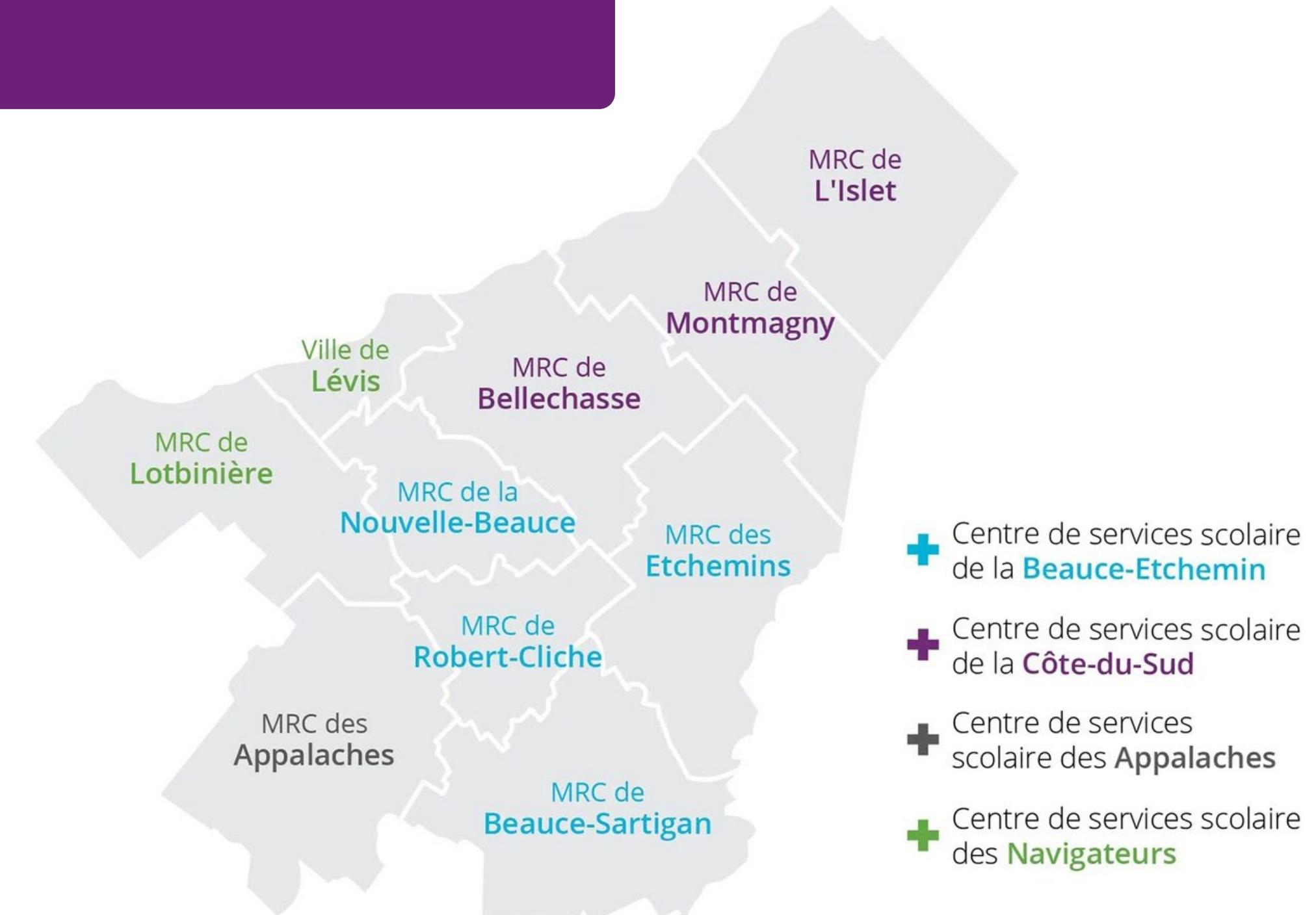
Un changement
concerté vers un
appel à projets



Programme de Soutien à la concertation et aux initiatives (PSCI)

Depuis 2014, PRÉCA traite les demandes d'aide financière pour des projets dans la région de Chaudière-Appalaches favorisant :

- La réussite éducative
- La persévérance scolaire



Un changement concerté vers un appel à projets



Nouvelle façon de faire pour le dépôt de projets



Pourquoi ce changement?

- Défis rencontrés pour les tables de concertation
- Défis rencontrés pour les promoteurs de projet
- Défis rencontrés par PRÉCA

Processus ayant mené à ce changement

Comité stratégique :

- 10 partenaires de 10 territoires de la région et issus de 7 secteurs différents.
- 1 mandat : soutenir PRÉCA dans sa prise de décision quant au modèle de redistribution à privilégier dans la prochaine entente (2026-2029) avec le ministère de l'Éducation.
- 3 rencontres tenues.
- 1 présentation au conseil d'administration de PRÉCA.

Détails de l'appel à projets



Fonctionnement du processus d'appel à projets

Attribution d'une somme annuelle par territoire (MRC ou Ville de Lévis).

Soutien pour un ou plusieurs projets sur ce même territoire.

Un projet peut être déposé pour un territoire, pour plusieurs territoires ou pour l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches.

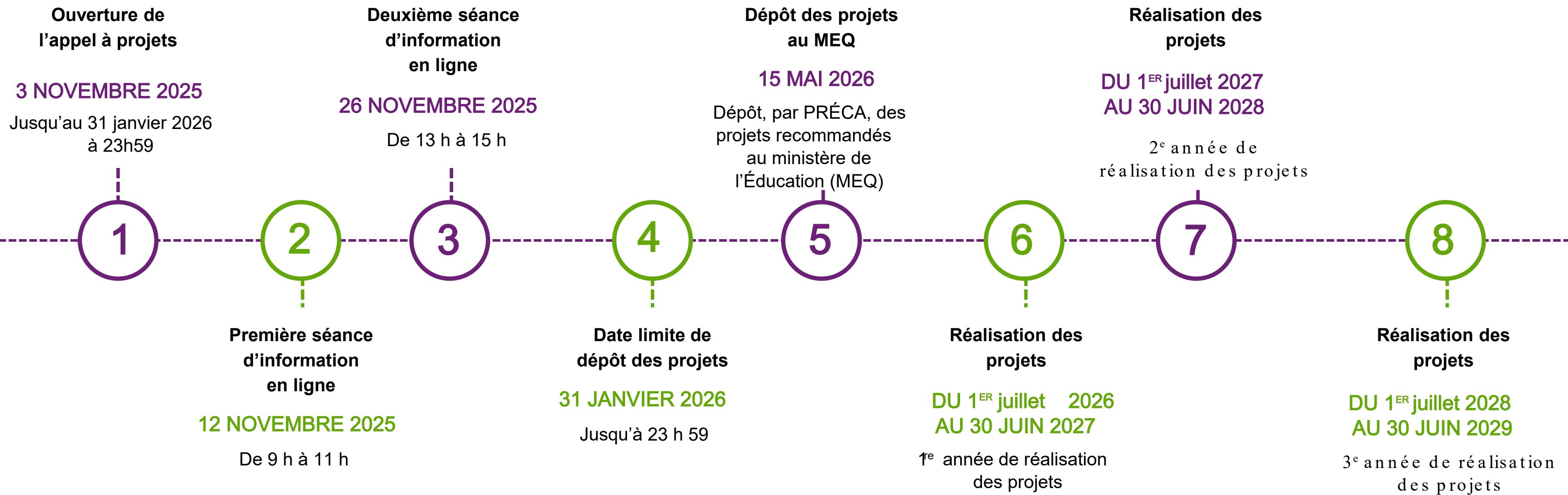
Aucun accompagnement ne sera offert par PRÉCA : candidatures évaluées uniquement sur la base des documents soumis et demandés lors du dépôt.

Dossiers complets et conformes aux exigences énoncées.

Tous les documents exigés doivent être transmis en une seule fois (au moment du dépôt de la demande).

Aucun document ou courriel additionnel ne sera analysé.

Processus d'approbation et d'attribution de l'aide financière (Dates et étapes clés)



Critères d'évaluation des projets

Conformité aux exigences du Programme de soutien à la concertation et aux initiatives (PSCI) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative

Critère de la réponse aux besoins selon la priorisation des déterminants de la réussite éducative et de la persévérance scolaire des centres de services scolaires de Chaudière-Appalaches

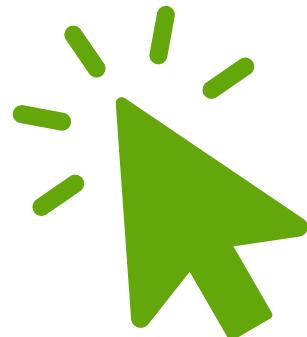
Critère de la réponse aux besoins du milieu selon la priorisation des déterminants de la réussite éducative et de la persévérance scolaire des différents territoires de Chaudière-Appalaches

Critère de scientificité

Critère des principes d'une action efficace

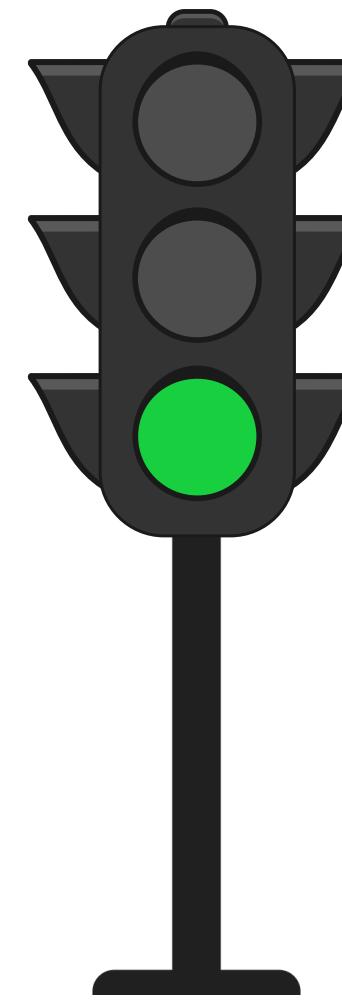
Critère de concertation

Critère de l'historique du projet

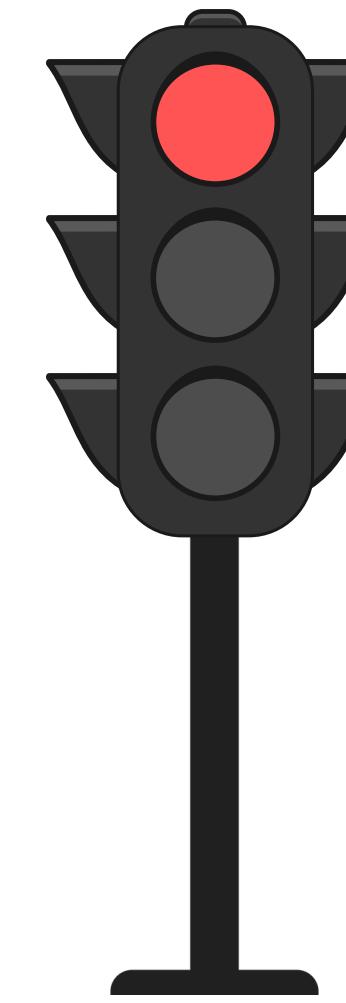


Cliquez sur l'encadré d'un critère pour en savoir plus.

Conformité aux exigences du Programme de soutien à la concertation et aux initiatives (PSCI) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative



ou



Critères d'éligibilité (projets)

Critères d'éligibilité (organismes)

Critères d'éligibilité (dépenses)

Critères d'éligibilité (projets)

Les projets :

- Doivent être reliés aux besoins du ou des territoires concernés et répondre à un des 16 déterminants priorisés par ce ou ces territoires.
- Doivent être reliés aux besoins priorisés des centres de services scolaires des territoires concernés.
- Doivent se dérouler en dehors des 25 heures d'enseignement ou pendant la période estivale.
- Doivent faire l'objet d'une collaboration avec l'école et le centre de services scolaire.*

**Si le projet n'est pas porté par l'école ou le CSS, un appui officiel est requis (courriel ou lettre).*

○ *L'appui doit préciser :*

- *La complémentarité avec les activités scolaires.*
- *La nature de la collaboration (services, ressources matérielles ou humaines, engagements)*

Critères d'éligibilité (projets) (suite)

Les projets :

- Doivent cibler prioritairement les élèves plus vulnérables.
- Doivent reposer sur des actions reconnues comme étant efficaces.
- Doivent favoriser la mise en place de conditions facilitant la prise en charge d'activités par les participants.
- Sont susceptibles d'améliorer le rendement scolaire et d'augmenter l'engagement du participant dans sa réussite éducative.
- Ne doivent pas imposer de frais aux participants.
- Ne doivent pas proposer un service déjà offert par un autre organisme, à la même clientèle, sur le même territoire.

**Les projets soumis par les municipalités, les MRC, les écoles, les CSS, les établissements d'enseignement collégial et les universités ne doivent pas remplacer les services ou activités qui leur incombent .*

Critères d'éligibilité (organismes)

Les organismes admissibles au financement sont situés dans Chaudière-Appalaches :

- OBNL légalement constitués.
- Municipalités et les MRC.
- Écoles et centres de services scolaires.
- Établissements d'enseignement collégial et les universités.

Les projets soumis par les municipalités, les MRC, les écoles, les CSS, les établissements d'enseignement collégial et les universités ne doivent pas remplacer les services ou activités qui leur incombent.

Critères d'éligibilité (dépenses)

Le soutien financier couvre jusqu'à 100 % des dépenses admissibles, exclusivement liées à la réalisation du projet.

Les dépenses admissibles sont :

- Les salaires et avantages sociaux des employés.
- Les frais généraux (matériel, fournitures de bureau, frais de promotion, etc.).
- Les honoraires professionnels.
- Les frais de déplacement et de transport, qui ne doivent pas dépasser les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec.
- Les frais de gestion du projet (maximum de 7 % du montant du projet total avant l'application des frais de gestion).

Autres modalités importantes

Un projet par organisme par exercice financier (1er juillet au 30 juin), sous réserve des fonds disponibles.

Exception : les projets « Glissade de l'été » ne comptent pas dans cette limite. Ainsi, un organisme ayant reçu un financement pour un projet « Glissade de l'été » demeure admissible à l'appel à projets actuel.

Durée possible des projets : 1, 2 ou 3 ans (à préciser dès la première demande).

Montant minimal annuel : égal ou supérieur : 5 000 \$.

Montant maximal annuel pour un projet par territoire : 45 000 \$.

*Le volet Glissade de l'été n'est pas dans cet appel à projets, mais sur invitation seulement.

Critère de la réponse aux besoins du milieu selon la priorisation des déterminants des différents territoires de Chaudière-Appalaches

Basé sur les 16 déterminants de la réussite éducative et de la persévérance scolaire.

Déterminants priorisés par les tables locales de concertation de Chaudière-Appalaches.

Chaque territoire a priorisé ses propres déterminants.

Un projet aligné sur un déterminant prioritaire localement reçoit une meilleure cote d'évaluation.

Les déterminants servent de repères pour orienter les projets.



Consulter le site web en
cliquant ici pour en
savoir plus.

Critère de la réponse aux besoins selon la priorisation des déterminants des centres de services scolaires de Chaudière-Appalaches

Basé sur les 16 déterminants de la réussite éducative et de la persévérance scolaire.

Déterminants priorisés par chaque centre de services scolaire (CSS) de Chaudière-Appalaches.

Chaque territoire a priorisé ses propres déterminants.

Un projet aligné sur un besoin prioritaire recevra une meilleure cote d'évaluation.

Les déterminants servent de repères pour orienter les projets.



Consulter le site web en
cliquant ici pour en savoir plus.

Critère de scientifcité

Ce critère est évalué par un comité scientifique.

- Cohérence
- Adéquation
- Faisabilité
- Ancrage dans la science



Consulter le site web en
[cliquant ici](#) pour en savoir plus.

Déterminants de
la réussite
éducative ciblés

**PERTINENCE ET
COHÉRENCE**

Actions mises en
place

ADÉQUATION

Objectifs du projet
et les résultats
recherchés

FAISABILITÉ

Ressources
mobilisables

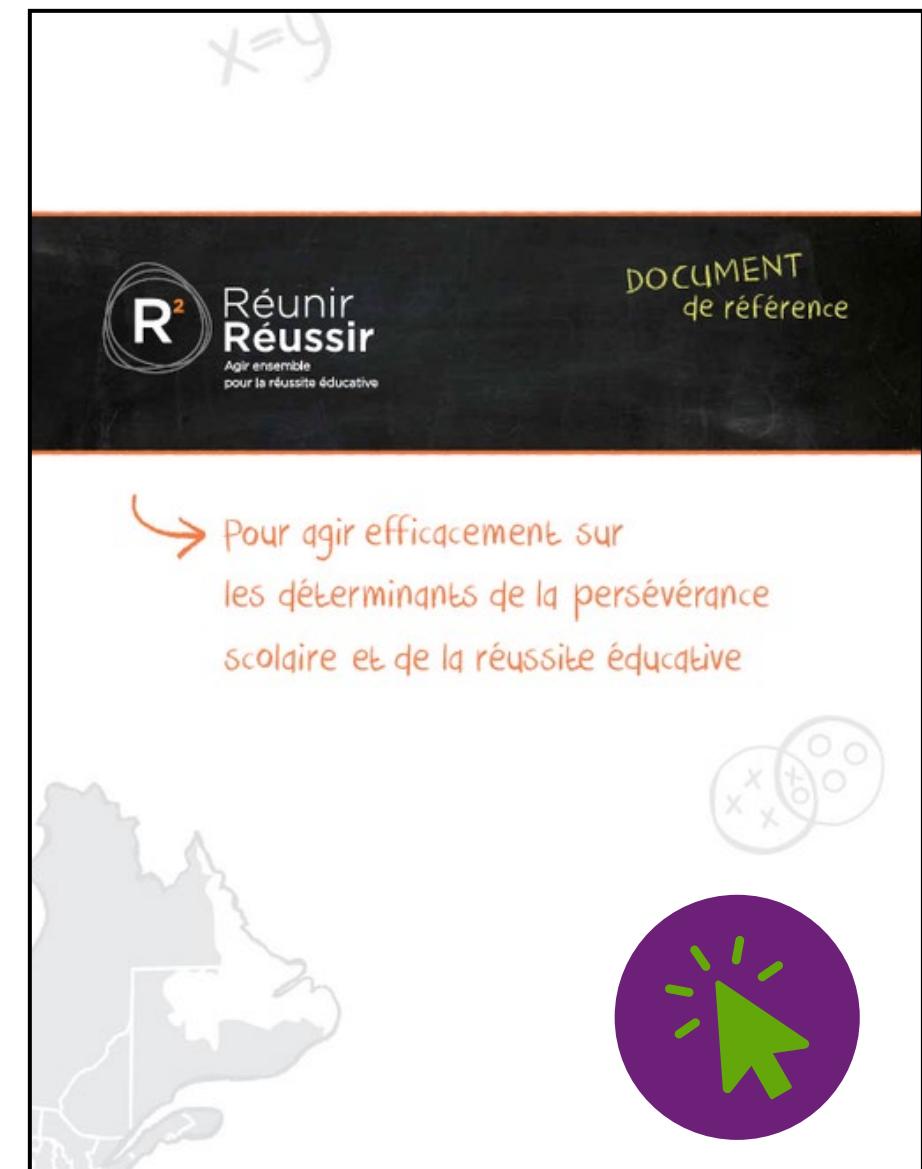
ÉVALUATION DES EFFETS OBTENUS

Critère des principes d'une action efficace

- Interventions précoce
- Actions de proximité
- Actions soutenues



Consulter le site web en [cliquant ici](#) pour en savoir plus.



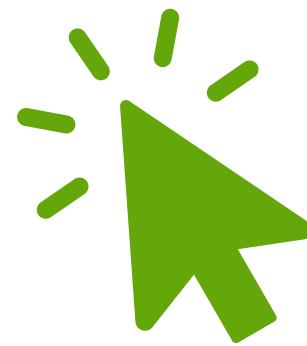
Pour en savoir plus sur les actions efficaces, consultez la fiche.



Critère de concertation

Cohérence du projet avec le plan d'action d'une concertation territoriale.

Mise à profit de diverses ressources du milieu.



Consulter le site web en
[cliquant ici](#) pour en savoir plus.

Critère de l'historique du projet

Évaluation basée sur les projets financés dans l'entente 2023–2026 et les résultats obtenus :

- Le niveau d'atteinte des objectifs du projet.
- Le taux de réalisation des activités du projet.
- Le ratio de dépenses (montant dépensé/montant demandé).
- Le niveau général de satisfaction du projet auprès du MEQ.



Consulter le site web en
[cliquant ici](#) pour en savoir plus.

Traitem ent des montages financiers

Les projets seront évalués tels que soumis, en respectant les montants annuels minimum et maximum alloués par projet par territoire.

Aucun projet ne sera partiellement réduit pour en financer un autre.

Cette approche vise à préserver l'intégrité des propositions.

Versement de l'aide financière

Versements selon la durée du projet :

- 1 an : 2 versements
- 2 ans : 3 versements
- 3 ans : 4 versements

Bilan requis pour chaque année.

Reddition de comptes

Rencontre de suivi et bilan mi-année

Bilan à transmettre dans les 30 jours suivant la fin du projet.

Utilisation obligatoire du formulaire PRÉCA.

Dépôt de projet

Utilisation obligatoire du formulaire PRÉCA.

- Consulter la page Appel à projets du site web PRÉCA
- Consulter les questions du formulaire

En plus du formulaire ci-haut mentionné ci-dessus incluant le montage financier, les autres documents requis* sont :

- Appui de l'école/CSS
- Spécimen de chèque

*Ces documents doivent tous être transmis en une seule fois, lors du dépôt de la demande.

Pour assurer une évaluation équitable, seuls les documents requis seront pris en compte.

Pages web et documents à consulter pour de l'information complémentaire

L'enregistrement de la séance d'information sur le fonctionnement d'un dépôt de projet et la présentation visuelle seront déposés sur le site web de PRÉCA à partir du 27 novembre.

AIDE-MÉMOIRE - APPEL À PROJETS 2026-2029

Soutien financier aux projets locaux en réussite éducative et persévérance scolaire 2026-2029 en Chaudière-Appalaches

| CONTEXTE

Le ministère de l'Éducation (MEQ) retient, depuis 2014, les services de PRÉCA pour traiter les demandes d'aide financière qui doivent être redistribuées, dans la région de la Chaudière-Appalaches pour assurer la réalisation de projets visant à soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire. Le Programme de soutien à la concertation et aux initiatives (PSCI) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative en cours couvre une période de 3 ans (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029).

| QUELS SONT LES ÉLÉMENTS REQUIS POUR DÉPOSER UN PROJET?

À noter: il est obligatoire d'utiliser les documents et formulaires fournis par PRÉCA. Voici les formulaires à remplir et les documents à fournir :

- Formulaire de dépôt - En ligne
- Lettre du Centre de services scolaire ou de l'école (à joindre)
- Formulaire de dépôt direct ou spécimen de chèque (à joindre)

Aucun accompagnement ne sera offert par PRÉCA dans le cadre du présent appel à projets. Les candidatures seront évaluées uniquement sur la base des documents soumis lors du dépôt.

| DATES IMPORTANTES

Ouverture de l'appel à projets : 3 novembre 2025

Séances d'information* :

12 novembre à 9 h, en ligne.

Cliquez [ici](#) pour vous inscrire.

26 novembre à 13 h, en ligne.

Cliquez [ici](#) pour vous inscrire.

*Voir l'enregistrement et le document de présentation de la séance d'information (accessibles à partir du 27 novembre).

Date limite de dépôt : 31 janvier 2026 à 23 h 59

Pour toutes demandes supplémentaires, veuillez contacter Madame Chantal Léveillé, responsable partenariats et projets, à l'adresse appelaprojets@pca.ca.

Avec la participation financière de

Québec

PRÉCA
Programme de soutien à la concertation et aux initiatives

Aide-mémoire

QUESTIONS DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Soutien financier aux projets locaux en réussite éducative et persévérance scolaire 2026-2029 en Chaudière-Appalaches

Synthèse des questions du formulaire de dépôt



Fiche d'une action efficace



PAGES WEB



Foire aux questions

Déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative (définition)



Déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative priorisés par territoire



Déterminants de la persévérence scolaire et de la réussite éducative priorisés par les centres de services scolaires



Rappels



Clôture de l'appel à projets : 31 janvier 2026 à 23h59



Principal contact pour l'appel à projets

- Chantal Bernier
- appela.projets@preca.ca

Évaluation de la séance



Merci de participer à
l'évaluation continue
de PRÉCA!



Remerciements
de l'équipe de
PRÉCA



Période de questions

Fonctionnement des tours de parole : utilisation de la main levée de Zoom

Cette période ne permet pas de traiter les situations individuelles ou de répondre à toutes les questions spécifiques.

Il se peut que certaines réponses ne soient pas disponibles immédiatement, mais des suivis pourront être faits au besoin.



Partenaires pour la réussite éducative
en Chaudière-Appalaches

